

ARCHIPEL DES COMORES : HÉRITAGE SOCIOCULTUREL VARIÉ

Mouhssini HASSANI-EL-BARWANE
Enseignant Chercheur à l'Université des Comores
Chercheur Associé au CNDRS et au CRESOI

Résumé :

Peuplements et valeurs socioculturelles sont des concepts qui ont toujours été universellement et historiquement interdépendants. Les peuples, depuis les époques ancestrales jusqu'à nos jours, ont toujours migré. Dans leurs déplacements, les peuples pionniers et/ou bâtisseurs allaient dans les pays avec l'état d'esprit d'implanter leurs valeurs socioculturelles. Il s'agissait en principe du système de pouvoir, de l'organisation de la société, culture, religion, modes de vie...

L'archipel des Comores n'a pas échappé à ces règles de base de l'expérience internationale. Il a bénéficié de l'apport de différents flux migratoires qui remontent aux périodes ancestrales.

L'identité socioculturelle comorienne est incarnée par la dimension d'une société agraire fondée sur la puissance de la religion musulmane, les brassages de peuplements, les métissages linguistiques, ethniques, et culturels.

Mots clés :

Dynamiques, Foncière, Héritage, Migration, Pratique, Peuplement, Pouvoir, Politique, Socioculturel, Sociodémographique, Valeurs.

Abstract:

Settlements and socio-cultural values are concepts that have always been universally and historically interrelated. Peoples have always migrated since ancient times to nowadays. In their movements, pioneer and/or founder went into countries with the idea of establishing their socio cultural values. It was in principle about the system of power, the organization of society, culture, religion and lifestyle.

The Comoros archipelago has not escaped these basic rules of international experience. The country has benefited from the contribution of different migrations dating back to ancient times.

The Comorian socio cultural identity is embodied by the size of an agrarian society based on the power of the Islam religion, the mixing of populations, linguistic, ethnic, and cultural crossbreeding.

Keywords:

Land, Migration, Practice, Settlement, Power, Politics, Socio-cultural, socio demographic, Value.

Historiquement et universellement, l'héritage socioculturel est édifié sur les bases civilisatrices de l'ensemble de l'humanité. Peuplements et dynamiques socioculturelles sont des concepts qui ont toujours été interdépendants. Ils ont perpétuellement cohabité, depuis les époques ancestrales. Par traditions, des parties, non négligeables des peuples ont beaucoup migré : soit dans différents endroits d'un même pays, soit à l'extérieur de leurs pays d'origines pour multiples raisons. Celles-ci variaient entre le goût de l'aventure et du risque, les fuites pour causes de guerres et/ou catastrophes naturelles, conflits politiques, problèmes sociaux, économiques, culturels... Depuis jadis, les migrants, dans la majorité des cas, s'installaient définitivement ou temporairement dans les nouvelles zones d'accueil.

En effet, dans leurs déplacements, les peuples pionniers et/ou bâtisseurs allaient dans les pays avec l'état d'esprit d'implanter leurs valeurs socioculturelles. Selon l'approche de Catherine Coquery-Vidrovitch, il s'agit en principe des systèmes de pouvoirs, des organisations sociétales, des cultures, des religions, des modes de vie...¹

Concernant les nouveaux migrants, l'histoire moderne et contemporaine montre que ces derniers s'intègrent convenablement ou cohabitent, plus ou moins difficilement, avec les autochtones bâtisseurs des cités anciennes. Ces réalités constituent les socles élémentaires des dynamiques civilisatrices contemporaines. En outre, le moins qu'on puisse dire, est le fait que l'archipel des Comores n'a pas échappé à ces règles de base de l'expérience internationale du processus d'installation des différentes vagues migratoires.

Notre article aborde, d'abord, le contexte géographique en tant que facteur d'attraction des différentes migrations qui constituent l'apport historique du peuplement comorien. Il brosse, ensuite, le tableau de la cohabitation perpétuelle entre pouvoirs et organisation de la société. Et, il analyse, enfin, les paramètres sociodémographiques qui freinent ou mutent les valeurs socioculturelles comoriennes.

I) LA POSITION GÉOGRAPHIQUE DE L'ARCHIPEL : UN FACTEUR ATTRACTIF DES CIVILISATIONS

Cette première partie met en exergue le poids historique de sa position géographique stratégique sur le giron naturel du canal de Mozambique et l'océan Indien en tant que facteur décisif dans le processus d'édification de son peuplement et de son héritage socioculturel.

A. L'aperçu de sa position géographique

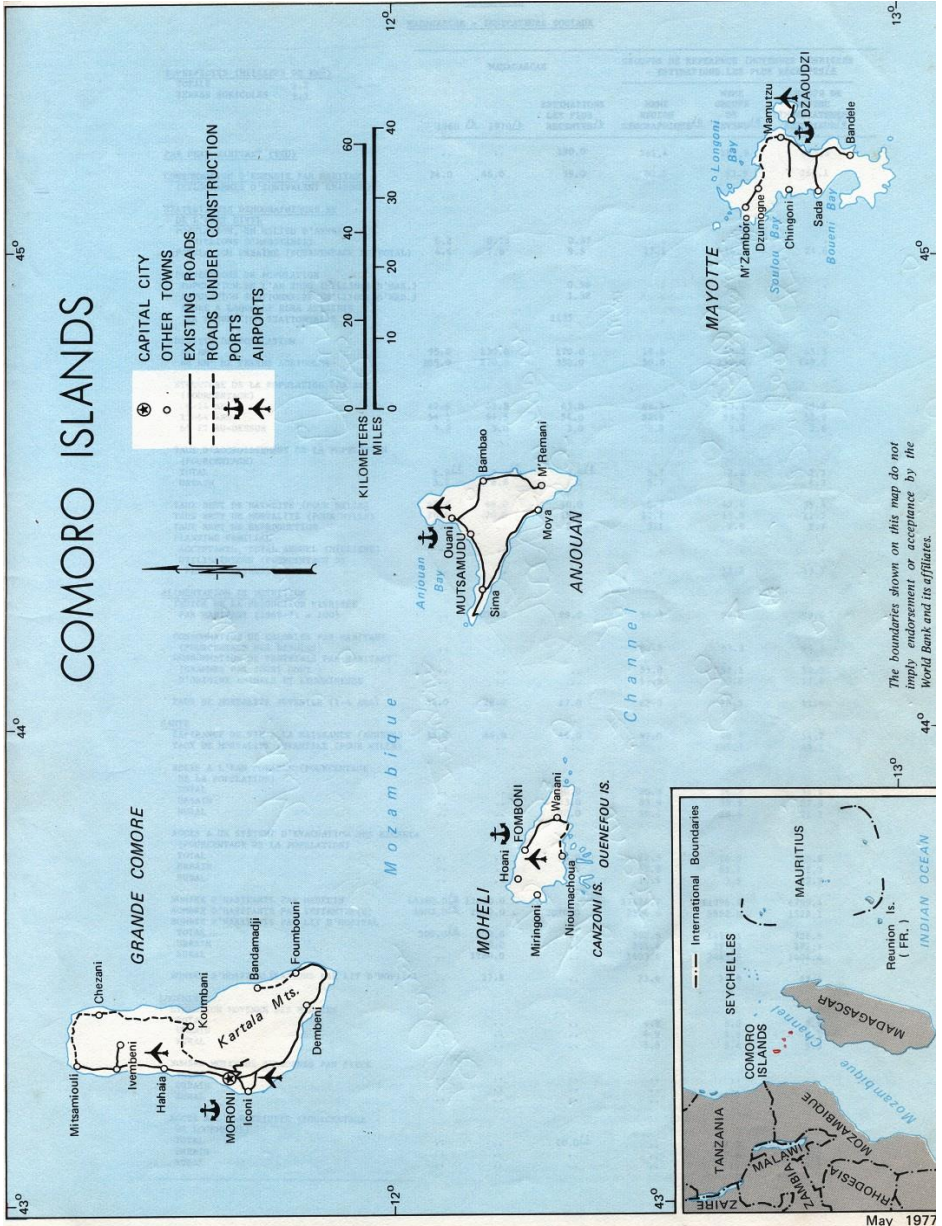
L'archipel des Comores est constitué de quatre îles situées entre 11°20 et 11°4 de latitude Sud et 43°11 et 45°19 de longitude Est dans la partie Nord du canal de Mozambique entre Madagascar et le continent africain. Sa superficie globale est de 2 236 km² (Grande Comore 1 148 km², Anjouan 424 km², Mayotte 374 km² et Mohéli 290 km²). Les Comores disposent ainsi d'une zone maritime d'un intérêt stratégique considérable. La carte, ci-dessous, illustre la position géographique de l'archipel des Comores dans le sud-ouest de l'océan Indien².

Il a bénéficié de l'apport de différents flux migratoires qui remontent aux périodes ancestrales. Etant donné qu'il est géographiquement situé dans le sud-ouest de

¹ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Afrique noire permanences et ruptures*, Payot, Paris, 1985, p.17-139.

² BANQUE MONDIALE, *Les Comores Problèmes et perspectives d'une économie insulaire de petite dimension*, Washington, D.C. 20433, Etats-Unis, 1979, 191p.

l’océan Indien, une zone très convoitée. Beaucoup de migrants, attirés par diverses opportunités, s’installaient définitivement. Sa population actuelle est la dérivée des différentes migrations antérieures. Cette population incarne bien les acquis et les faiblesses des pratiques socioculturelles traditionnelles, modernes, contemporaines. Mais, elle subit également les influences positives ou négatives des autres civilisations régionale et internationale.



L’ensemble territorial s’étend sur 270 km et la plus grande distance inter-îles n’excède pas 75 km. Avec ces dimensions, les Comores ne constituent qu’une minuscule portion de la totalité des terres émergées du globe (soit sur 145 millions de

km² à peine plus 1/65 000). Cette situation fait que le territoire national est inférieur en étendue à celui de La Réunion (2 512 km²). Il est supérieur de quelques kilomètres carrés à celui de Maurice et de Rodrigue (2 210 km²), mais cinq fois plus grand que celui des Seychelles (444 km²).

Les quatre îles ont des traits physiques très variés. Elles ont un climat maritime de type tropical, ponctué par deux saisons : une saison chaude et humide, nommée *Kashkazi*, qui est la saison de pluie, correspondant à l'été austral (novembre à avril) et une saison dite « fraîche », appelée *kusi* (mai à octobre).

B. Les caractéristiques des peuplements comoriens

Situées dans le carrefour de grandes routes de commerce et de civilisations³, les îles Comores ont connu divers mouvements migratoires depuis les temps anciens. En effet, au cours des siècles, et dans le Haut Moyen Age, ces îles ont accueilli des populations venues, en grande partie de la côte Est africaine par vagues successives.

Leurs pratiques magico-religieuses proches de l'animisme ont suscité leur rejet par les lettrés comoriens. Dans le manuscrit du prince Saïd Ousseïn, ces populations sont assimilées à des djinns : « Avant qu'elle ne soit habitée l'île s'appelait en arabe (*Djazirat al qumri*). C'est là, selon certaines livres arabes, que l'envoyé de Dieu Salomon, fils de David... gardait en détention les djinns nobles qui lui désobéissaient... » Un autre lettré comorien, Mze Oumouri Wa Moindze, a parlé de diables (*sera*) qui auraient habité les îles avant l'arrivée des humains⁴. Cette approche idéologique montre combien la gestion du sol est problématique. Sans doute, cette logique nous fait croire que les premiers actes de propriété émaneraient des djinns et des diables. Nous savons que dans les sociétés primitives le surnaturel occupe une place de choix. Mais il s'agit là de vérités tirées du Coran et relatives à la vision musulmane du paganisme antéislamique ou *djahiliyya*.

A ces bantous⁵ se sont ajoutés les apports malais, indonésiens, arabes, chiraziens (persans du Golfe), malgaches, portugais⁶... On doit reconnaître, cependant, que les éléments bantous et arabo-musulmans constituent le substrat de la population comorienne. Ces groupes se sont intimement mélangés, si bien qu'aujourd'hui les îles ont une population assez homogène. Celle-ci est unie par une même langue, le comorien apparenté au Swahili, et par une civilisation islamique à prédominance arabe. D'autres éléments culturels sont venus se superposer à ce fonds initial, pendant près d'un siècle et demi de colonisation française.

La tradition orale rapporte que les premières cités comoriennes auraient été fondées par des djinns qui seraient arrivés dans le pays aux temps du prophète Soulaymane Bin Daoud Salomon⁷. Ils seraient partis de Beitlmakadass⁸. Toutefois, les travaux des archéologues comoriens et étrangers, attestent que les Comores n'ont été habitées réellement, qu'à partir du VIII^{ème} siècle de notre ère. Aux populations bantoues, citées précédemment sont venues s'ajouter des Arabo-musulmans du Golfe

³ Voir Pierre VERIN et René BATTISTINI, 1984, *Géographie des Comores*, Nathan, Paris, p 50 à 61.

⁴ Voir Moussa SAÏD AHMED, 2000, *Guerriers, princes et poètes aux Comores dans la littérature orale*, l'Harmattan, 297p.

⁵ Voir Pierre VERIN et René BATTISTINI, 1984, *Géographie des Comores*, p. 50-61

⁶ *Idem*.

⁷ Voir Moussa SAÏD AHMED, 2000, *op. cit.*, p.78.

⁸ C'est la prononciation de Bayt al-Quds (Jérusalem) en comorien.

arabo-persique. Celles-ci ont bâti une civilisation bantoue, d'idéal islamique⁹. Les résultats des fouilles entamées révèlent la profondeur historique d'une civilisation dont subsistent encore de magnifiques remparts et des places publiques ouvragées.

Progressivement, alors que les relations se maintenaient, voire s'intensifiaient, avec l'Afrique et le Moyen Orient, les cités se développaient. Horton les a fait remonter entre le VIII^{ème} et X^{ème} siècle. Ces premières entités consistaient en de petites communautés villageoises qui commençaient déjà à se convertir à l'Islam. Ainsi l'Islam est attesté, dans l'Archipel, deux ou trois siècles après l'Hégire¹⁰.

A partir du XI^{ème} siècle, l'intégration de l'archipel dans les réseaux commerciaux des ports swahili, arabes et nord-indiens favorisait le développement des formations urbaines sur les côtes. L'accroissement de la population et la naissance d'une économie de plus en plus diversifiée bouleversaient l'espace socioculturel de la cité (*mdji*). Le progrès de la civilisation islamique qui accorde toujours un rôle privilégié aux espaces communautaires stimulait la multiplication et l'intensification des liens sociaux, religieux et économiques entre les individus¹¹.

L'arrivée des Européens dans l'océan Indien remonte à la fin du XV^{ème} siècle¹². Les sources et travaux, cités ici, mettent surtout au premier plan la fréquentation des Comores par les Portugais, Hollandais, Anglais et Français qui s'arrêtaient tour à tour, dans l'objectif de s'installer ou de chercher des rafraîchissements¹³.

Ces visites entretenaient une certaine activité commerciale qui s'ajoutait à celle apportée par les navires des musulmans en provenance du Moyen-Orient. Cette floraison commerciale entraînait un épanouissement économique des zones urbaines. Ces dernières devenaient des pôles importants pour le commerce. De même les édifices en pierre s'y multipliaient : mosquées, palais royaux, places publiques ornées de portes. Quant aux décorations stucquées, elles remplaçaient les moulures de corail ou de lave¹⁴.

II) LES POUVOIRS ET LES PRATIQUES SOCIOCULTURELLES

Cette partie centre sa réflexion sur les pouvoirs institués, les pratiques foncières et sociales.

A. Les poids des différents pouvoirs politiques.

Le temps des chefferies (Fé, Fani, Bedja) est désigné par la tradition orale sous le nom de *wafaume arbayine*, période des quarante princes¹⁵. Ces rois régnaient sur des

⁹ Voir Chouzour SULTAN, *Le pouvoir de l'honneur tradition et contestation en Grande Comores*, Paris, l'Harmattan, 1994, 284p.

¹⁰ *Op. Cit, Géographie des Comores*, p51

¹¹ Aujourd'hui, les archéologues comoriens et français ont pris le relais à Mohéli et à Mayotte et continuent l'exploration de ces temps obscurs. En outre, on note aussi que depuis 2006- 2007, dans le cadre du partenariat de l'Université de Dar-es-Salam et de l'Université des Comores, les équipes des chercheurs obtiennent de plus en plus de résultats en se penchant sur la fondation des premières cités comoriennes et sur les origines de la population...

¹² Nous renvoyons aux travaux de MARTIN (1983) *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, Paris l'Harmattan, Tome1 : *Razzias malgaches et rivalités internationales (fin XVIIIème siècle-1875)*, 611p. et Tome2 : *Genèse, vie et mort du protectorat*, 478p. ; BATTISTINI et VERIN 1984 *op. cit.* ; DAMIR, BOULINIER et OTTINO (1985) *Traditions d'une ligne royale des Comores, îles Comores* l'Harmattan, 191p. ; GUEBOURG (1995) *Espace et pouvoirs en Grande Comore*, l'Harmattan, Paris, 592p.

¹³ *Op. Cit, Géographie des Comores*, p53

¹⁴ Jean MARTIN, 1983, *Comores, entre pirates et planteurs. Tome1*

¹⁵ Voir DAMIR Ben Ali (1990) *Approche historique des structures administratives de Comores*, ADAMI 1/DAM/APP, CNRS, 39p..

principautés guerrières qui exaltaient les vertus de vaillance et de soumission aveugle au chef guerrier. Chaque principauté possédait un ou plusieurs groupes générationnels (*bea*) appelés à défendre le terroir lors des interminables joutes guerrières. A l'issue des combats des parcelles étaient distribuées aux chefs guerriers les plus engagés, dans les combats, sous forme de récompense (*mbeo*), par les princes vainqueurs. Nous notons là les premières tentatives de délimitation des propriétés. Les Fé, Fani et Bedja, vrais détenteurs des titres de propriété répartissaient ainsi les terres entre les habitants du royaume, selon leur humeur. Les habitants de ces cités, appelés *Itrea*, étaient tenus de leur verser de même qu'aux guerriers bénéficiaires, « la graine du palais »¹⁶.

Ces chefs guerriers puisaient leur pouvoir dans la hiérarchie des lignages matrilineaires (*hinya*). Ces derniers constituaient et constituent le noyau de base de la société comorienne. On distinguait deux catégories de lignage : les lignages qui pouvaient uniquement influer sur la gestion de la cité (*hinya za mdji*) et ceux qui disposaient d'une envergure nationale (*hinya za ntsi*)¹⁷.

Par ailleurs, la chefferie était surtout un espace économique et politique. Dans certains villages commerçants, des Bedja très puissants détenteurs du pouvoir politique sur l'ensemble du territoire du *mdji* constituaient aussi des zones économiques qui englobaient des populations rurales. Celles-ci devenaient par la suite des entités politiques permanentes. Les flux importants des matières premières préoccupaient beaucoup les Bedja dans leurs activités d'exportation, d'approvisionnement des citoyens en produits vivriers et par la nécessité de disposer d'un vaste marché d'écoulement de leurs marchandises importées.

L'institution des sultanats aux Comores a été mise en place par les Arabo-musulmans, installés dans l'Archipel dès le début du XVI^{ème} siècle de notre ère. Cet avènement a marqué la fin de la domination des principautés guerrières auxquelles elle s'est substituée ; ces Arabo-musulmans dont un grand nombre était originaire des cités marchandes de la côte orientale, ont su s'intégrer dans la société, en partie, grâce aux alliances matrimoniales.

Traditionnellement, l'archipel était divisé en sultanats : onze à la Grande Comore, deux à Anjouan¹⁸, un à Mohéli et un à Mayotte. En Grande Comore, les guerres entre les Sultanats au XIX^{ème} siècle, les ont réduits à sept, d'où l'adage populaire des « Sept Ngazidja » (*Ngazidja zo mfukare*). Au sommet, un sultan (*Ntibe*) intronisait les autres sultans. Mohéli et Mayotte étaient tantôt annexées à la Grande Comore tantôt à Anjouan.

Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, les guerres entre les sultanats ont changé de forme et de fonds. Auparavant, les conflits régionaux étaient codifiés selon des règles de préséance très précises. Chaque cité, voire chaque région était défendue par le chef guerrier élu par ses pairs. Les contacts avec le Colonialisme naissant ont changé la conception traditionnelle des affrontements. Désormais, à cause des appétits de pouvoir des uns et des autres, les batailles rangées se sont substituées aux joutes guerrières. Les administrateurs coloniaux commencèrent alors à parler de « sultans

¹⁶ Littéralement, *Nkundzi ya djumbe*. Il s'agit là d'un impôt sur les récoltes.

¹⁷ La mémoire collective a conservé certaines séances de *maferembwe* tenues sur la place de Shangani à Kwambani dans l'île de la Grande Comore. Parmi elles, la séance présidée par Trambwe wa Badi et qui a proclamé les lignages territoriaux (*Inya Za nTsi*) et qui a également fixé les limites de leurs territoires lors de l'Assemblée de 15 décembre 1890. (DAMIR Ben Ali, 1990, *op. cit.*).

¹⁸ Il s'agit là des Sultanats de Domoni et de Mutsamudu.

batailleurs ¹⁹».

Les victoires dans les hostilités étaient source de largesses et de distribution de gratifications. Outre l'acquisition de terres, Martin²⁰ relève que : « des bœufs, des étoffes, du paddy et du miel étaient également distribués aux vainqueurs pour que leur primauté puisse être reconnue par leurs pairs ».

Nous rappelons que les îles Comores ont été depuis la fin du XV^{ème} siècle convoitées à la fois par les puissances étrangères venant du monde arabo-musulman et européen. En dehors des pays du Golfe arabo-persique, le Portugal, l'Angleterre, l'Empire germanique et la France y ont joué un grand rôle. Pour pouvoir asseoir leur mainmise dans l'Archipel, les puissances coloniales s'impliquaient dans les nombreuses crises successorales qui ne cessaient d'ébranler les fondements des institutions du Sultanat. Celles qui ont été les plus significatives avaient mobilisé l'ensemble des Sultanats derrière lesquels s'étaient positionnés les Français, les Anglais et, très accessoirement, les Allemands²¹.

Notons qu'un autre fléau d'une intense gravité avait surgi aux Comores à partir de 1794²². Il s'agissait des razzias malgaches entretenant le système de la traite des esclaves qui étaient demandés, entre autres, pour aller travailler dans les plantations des îles Mascareignes. Dès 1794 à 1820, les envahisseurs utilisant de solides pirogues de construction locale (analogues aux praos malaises) qui pouvaient embarquer chacune une cinquantaine de guerriers quittaient régulièrement le Nord de Madagascar, pour venir ravager les quatre îles.

Pour se protéger des incursions, les Sultans avaient entouré les grandes capitales royales, d'épaisses fortifications. Les puissances coloniales de même que les Sultans recrutaient, parmi ces pirates des mercenaires dont ils se servaient activement aux grandes heures des hostilités locales.

La période de 1841 à 1887 était celle du Protectorat de Mayotte. La perte de l'île Maurice par la France au bénéfice des Anglais en 1815 avait poussé les colons français à s'intéresser à l'Archipel. Les nombreuses tractations qui ont suivi, ont abouti à l'usurpation du trône de Mayotte par le prince malgache Andriantsouli²³. Ce dernier a fini par céder aux pressions des uns et des autres en échangeant le Sultanat de Mayotte contre une rente viagère personnelle de mille piastres et divers autres menus avantages. Cette première intervention française aux Comores a suscité chez les colonisateurs un intérêt particulier pour les trois autres îles de l'Archipel lesquelles devinrent des Protectorats français en 1886²⁴.

Ceux qui avaient tenté d'y résister, notamment, nobles et roturiers furent arrêtés et déportés à Madagascar, en Nouvelle Calédonie et à l'île Bourbon. Cette fronde fut, entre autres, motivée par l'expropriation des domaines royaux et particuliers par les Colons. Les revendications revêtaient plusieurs formes. Les uns, notamment les membres des familles princières s'étaient mis à écrire des chroniques pour justifier leur statut de propriétaires fonciers²⁵. D'autres défiaient les milices coloniales dans des

¹⁹ Nous renvoyons à Urbain FAUREC, *L'archipel aux sultans batailleurs*, Tananarive, imp. offi, 1941, 210p.

²⁰ Jean MARTIN, 1983, *op. cit.*, tome 1

²¹ Jean MARTIN, 1983, *ibid.*, p. 113-349

²² Jean MARTIN, 1983, *ibid.*, p 81 à 108

²³ Andriantsouli était un ancien roi du royaume sakalava annexé par Ranavalona I^{ère}. Il se replia à Mayotte en 1832 grâce au soutien de son allié Boina Combo.

²⁴ Sur les conventions signées entre les Résidents français et les Sultans comoriens, voir Ali MZE AHMED (1983), *Traité relatifs à la Colonisation des Comores, avril 1841-Janvier 1892*.

²⁵ Voir Jean MARTIN (1983), Tomes II, *Genèse, vie et mort du protectorat (1875-1912)*, notes p.237-362.

affrontements qui finissaient souvent par des pertes humaines²⁶.

La période 1912-1946 correspondait à la première phase de la colonisation française aux Comores. L'archipel, rattaché à Madagascar, se retrouvait sous un seul commandement, celui du Gouverneur général de Madagascar. Devenu une province de la Grande île, il était alors délaissé. La France ne l'avait colonisé que pour empêcher des concurrents directs (Grande-Bretagne, Allemagne) de s'y installer.

Les quatre îles avaient alors connu un retard incommensurable dans quasiment tous les domaines : développement économique, éducation, presse, émancipation dans la culture politique... A la fin de la période, les Comoriens (ou plutôt 4 000 privilégiés), avaient voté pour la première fois pour désigner leur représentant à l'Assemblée nationale française. Il avait demandé presque immédiatement après son élection le détachement des Comores à Madagascar. En 1946, l'archipel des Comores acquiert l'autonomie administrative, même si, sur bien des aspects, il ne pouvait se détacher complètement de Madagascar. Les comoriens les plus proches du colonisateur étaient entrés dans la politique pour soutenir les personnalités les plus en vue de l'archipel.

A la fin de la de cette étape, l'élite politique avait refusé l'indépendance proposée à l'ensemble des pays africains francophones, espérant ainsi pouvoir bénéficier davantage de subvention pour les îles.

En 1962, les institutions de l'autonomie interne étaient peu à peu mises en place. Les notables politiques s'étaient répartis les postes créés. Mais, assez vite, l'élite politique connaissait déjà les déceptions des promesses non tenues par l'Etat colonial. Une loi de janvier 1968 tentait d'instaurer une véritable autonomie, mais les habitudes de l'administration coloniale étaient tenaces. C'est également à partir de 1968, qu'à l'intérieur du pays, de véritables partis politiques se mettaient en place. Dès 1972, ces partis politiques avaient revendiqué l'indépendance des Comores. Des négociations avaient débuté avec la métropole et avaient abouti aux « Accord du 15 juin 1973 »²⁷.

Face à cette donne politique, lors du scrutin du 22 décembre 1974 (pour l'autodétermination), les Comoriens avaient voté pour l'indépendance à 99% dans les trois îles (Grande Comores, Anjouan et Mohéli) et à 65% de non à Mayotte. Le vote de Mayotte était entaché d'assez nombreuses irrégularités.

Le refus des autorités françaises de valider dans leur globalité les résultats du référendum avait anticipé la déclaration unilatérale, par le président Ahmed Abdallah, de l'indépendance du 6 juillet 1975. A la suite de la proclamation de la chambre des députés, de leur côté et au même moment, les députés mahorais avaient dénoncé cette décision illégale et demandaient leur maintien dans la république française²⁸.

Le lendemain Ahmed Abdallah était élu chef de l'Etat par la chambre de députés. Dès lors les trois îles s'étaient, de plus en plus, éloignées de l'ancienne puissance colonisatrice. Ainsi, le 9 juillet 1975 le Conseil des Ministres du gouvernement français s'était déclaré prêt à entamer avec Moroni des discussions pour la passation des pouvoirs tout en estimant devoir « tenir compte de la volonté de la population de Mayotte²⁹ ». Peu après les troupes françaises avaient évacué Moroni, mais demeuraient stationnés à Dzaoudzi. L'impasse paraissait totale lorsque le 3 Août 1975, le président Ahmed

²⁶ *Idem*

²⁷ Déclaration commune (gouvernement français et autorités Comoriennes) mettant en place les étapes, les voies et moyens de l'accession de l'archipel à sa souveraineté internationale.

²⁸ DAMIR Ben Ali, *op.cit.*, *Approche Historique des Structures Administratives des Comores*, p.32-26

²⁹ DAMIR Ben Ali, *idem*

Abdallah était renversé par un coup d'état, dirigé par Ali Soilihi³⁰. Le 12 novembre 1975, les Comores furent admises aux Nations-Unies dans leurs frontières héritées de la colonisation (Grande Comore, Anjouan, Mayotte et Mohéli).

Sur le plan politique les gouvernances des présidents successifs de l'autonomie interne : Said Mohamed Cheikh (31 décembre 1961-16 Mars 1970), Said Ibrahim (2 Avril 1970-12 juin 1972), Mohamed Jaffar (16 juin 1972-25 décembre 1972) et Ahmed Abdallah (26 décembre 1972 - 03 Août 1975), avaient sans doute enregistré des résultats mais leurs bilans furent mitigés par rapport aux défis du pays.

B. Pratiques foncières et sociales

Pour la quasi-totalité des pays du tiers-monde, en général, et en particulier les pays insulaires du sud-ouest de l'océan Indien, la terre agricole occupe une place centrale dans la vie socio-économique. Cette importance est d'autant plus amplifiée puisque la quasi-totalité des comoriens vivent essentiellement de l'agriculture.

Le problème de la possession ou de l'accès à la terre revêt une première importance pour les familles comoriennes. A titre d'exemple, les statistiques du BDPA-SCETAGRI, sans Mayotte³¹; « sur 106 personnes qui travaillent, 80 sont dans l'agriculture et l'élevage, 4 dans la pêche, 5 dans l'artisanat et 17 dans le secteur moderne. Cela revient à dire que l'agriculture emploie plus de 75% de la population active. De même, 70% de la population est rurale, 30% vivent dans les agglomérations de plus de 5 000 habitants ». Dans ces circonstances, la relation du Comorien à la terre est une donnée qui ne permet pas une distinction nette entre milieu urbain et milieu rural.

Aussi la surface moyenne par l'exploitation familiale est très faible (de l'ordre de l'hectare), et quand il a un cheptel, celui-ci dépasse rarement les 5 têtes. Les activités agricoles entreprises sont à la fois tournées vers la vente à l'exportation (vanille, girofle, ylang-ylang, et autres plantes à parfum, cultures horticoles...) et l'autoconsommation (banane, manioc, taro, igname, petites légumineuses, riz, maïs, cacao, divers fruits, viandes bovine, caprine, ovine et avicole...).

La pêche artisanale occupe également une partie non négligeable des personnes habitant dans les villages côtiers dont la plupart sont aussi agriculteurs. Les produits issus de cette pêche sont totalement autoconsommés ou vendus sur place. Le secteur primaire est saturé, le tertiaire est en plein développement pendant que le secondaire reste encore à développer. Quelle que soit leur activité principale, la quasi-totalité des Comoriens demeure profondément attachée à la terre qui est toujours considérée, sur le plan de l'environnement socioculturelle, soit comme facteur de production des biens économiques ou symboliques³², soit comme forme d'épargne, soit comme signe d'appartenance à une cité, à la cité.

Il existe des fortes inégalités sociales conférant à la question foncière une dimension extrêmement politique et créant une situation constamment conflictuelle aux Comores³³. Le problème foncier aux Comores tient essentiellement à une question d'accès à la terre. On distingue l'existence de quatre types de propriétés :

- Les petites propriétés industrielles ou familiales (Moyennes 0.80 ha à Anjouan,

³⁰ Coup d'état du Front National Uni (F.N.U.). Ali Soilihi fut l'homme fort du putsch en question.

³¹ BDPA-SCETAGRI, *Etude de la stratégie Agricole des Comores, Rapport, juin 1991*, p. 33 à 35.

³² Les productions vivrières issues du travail de la terre servent à l'organisation des repas cérémoniaux et de fêtes qui jalonnent la vie des comoriens qu'ils habitent en ville ou dans un village. Ces genres de fête et cérémonies qui sont nombreuses sont l'occasion de redistribution qui confère à son auteur, une ascension sociale.

³³ Jean-Louis GUEBOURG, *Espace et pouvoirs en grande Comores*, p 193 à 383.

1.50 ha à Ngazidja), qui intéresse 80% de la population, cas des *manyahuli*³⁴ ;

- Les grandes propriétés d'anciens colons ou de grandes familles comoriennes (40% des terres cultivables à Anjouan);
- Les réserves villageoises (*uswayezi*)³⁵, anciennes propriétés des villages, et qui sont prêtées traditionnellement aux communautés, rurales comme urbaines, pour des cultures à cycle court. On note un phénomène récent d'appropriation des ces terres par les exploitants ;
- Le domaine de l'Etat (*Sirkali*), terres incultes, terres des anciennes sociétés, forêts. Les terres des anciennes sociétés et les forêts sont rapidement envahies par les agriculteurs qui n'ont pas d'autres endroits où cultiver. De nombreux conflits larvés ou ouverts en découlent.³⁶

Le système foncier comorien est le reflet de la juxtaposition des structures traditionnelles et coloniales. Il a surtout subi dans ses modes d'acquisition le poids historique des trois types bien distincts de droits coutumier, musulman et colonial avec l'émergence de quatre types de propriété aux Comores, susmentionnées³⁷. A partir des années 1920, la croissance et la pression démographique font que jusqu'à nos jours, les quatre îles de l'archipel des Comores sont confrontées aux contraintes grandissantes de la « faim de la terre »³⁸.

Suite aux questions agraires et foncières, nous relevons l'impact des caractéristiques communautaristes de la société comorienne en mettant en exergue : la carrière des honneurs, l'habitat dans la société, la pratique de l'islam en tant qu'une institution syncrétique.

Le cycle vital du Comorien est ponctué par les rivalités et les luttes d'influence des groupes générationnels (*hirimu* ou *bea*), évoqués précédemment, dans le contrôle du pouvoir dans la cité voire dans la région. Ces groupes fonctionnent à l'intérieur du territoire de la cité, ou du quartier (*mdraa*). La place publique (*bangwe*) est leur principal lieu d'expression. Nous avons relevé deux grands ensembles : d'une part, « les enfants de la cité » (*mna-mdji*) et les hommes accomplis (*mdru-mdzima*), d'autre part.

Les *mdru-mdzima* sont ceux qui ont déjà réalisé leur grand-mariage ou *Ndola Nku*. Cette institution sociale s'échelonne généralement sur une bonne partie de la vie du Comorien et mobilise beaucoup d'énergie et de ressources matérielles. Les principales étapes sont codifiées. L'individu progresse dans la hiérarchie sociale, d'abord des groupes des enfants de la cité, ensuite de ceux des hommes accomplis grâce à des prestations coutumières et des repas offerts aux habitants du *mdji*, voire des régions et des îles. Dans les chants, lors de ces heureuses occasions, les communautés font l'éloge de tous ceux qui ne regardent pas à la dépense. Les efforts fournis par les aspirants au statut d'homme accompli sont soutenus, non seulement par la famille, mais aussi par la plus grande partie de la communauté rurale ou urbaine.

³⁴ Système de propriété spécifique essentiellement érigé à la Grande Comore depuis des temps immémoriaux. Il désigne un mode particulier d'immobilisation foncière en faveur des descendants féminins d'une souche commune (*Hinya, Daho...*).

³⁵ Littéralement « front du pouvoir ». C'est sous ce terme que l'on désigne les terres situées à l'entrée de la cité.

³⁶ Chéibane COULIBALY, Rapport sur le régime foncier aux Comores, CEFADER 1987, 126p et les résultats des études effectuées en 1986 dans le cadre du projet « Régimes foncières et structures agraires » (TCP/ COI/ 4503A)

³⁷ Mouhssini HASSANI-EL-BARWANE, *Le système foncier comorien de 1841 à 1975*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de La Réunion, 2010, sous la direction du Professeur Yvan Combeau, 339p.

³⁸ Mouhssini HASSANI-EL-BARWANE, 2010, « Les valeurs socioculturelles dans une société traditionnelle : le cas des Comores », p.67-82, in *Formation permanente et constructions identitaires dans les îles de l'océan Indien*, sous la direction de Michel Latchoumanin, Karthala, 290p.

Le statut supérieur de *mdru-mdzima* est toujours source de pouvoir : droit à la parole (*ruhusa hurungowa*), privilèges honorifiques vêtements (*dragla*), (*djoho*) et écharpe (*mharuma*), porte réservée et places d'honneur dans les mosquées, morceau de viande de choix lors des cérémonies d'abattage de bœufs.

Les exécutants de décisions des *mdru-mdzima* sont les *mnamdji*, les enfants de la cité, eux même subdivisés en *mfomanamdji*, chef des enfants de la cité. Viennent ensuite respectivement *les mzugua* et *les mshondje*. Ce sont les *mzugua* qui déclenchent le processus de renouvellement de l'ordre de préséance dans les générations des enfants de la cité. Ils prennent, à l'issue d'un combat qui implique à la fois les hommes accomplis et des devins-astrologues, la place des rois des enfants de la cité. On recrute par la suite des nouveaux (*mshondje*).

Entre les hommes accomplis et les exécutants, se place la catégorie des *guzi*. Il s'agit là d'un groupe qui est essentiellement composé des rois des enfants de la cité, récemment ou précédemment destitués. C'est une voie de garage de laquelle il faut sortir rapidement si l'on veut préserver son nom dans la société. Autrement, le *guzi* est marginalisé. Il est réduit à la portion congrue, lors des cérémonies de partage des dons et contre-dons³⁹.

Quant à l'habitat, il est très regroupé aussi bien en zone côtière qu'en zone rurale. La plus grande partie de la population des îles est concentrée dans la zone du littoral. C'est là que se dressent la plupart des bourgs de 2 à 3 000 habitants. Il existe aussi quelques gros villages dans les hauts, mais la plupart sont de taille plus modeste. A Anjouan, la situation paraît plus complexe, car les bourgades sont toujours importantes dans la zone centrale du cirque de Patsy et sur le plateau déboisé du Nyumakele dans le sud de l'île. A Mohéli, il n'existe pas de gros villages des Hauts, sauf sur le « plateau » de Djando (*Wanani*). A la Grande Comore, les gros villages perchés (Ntsinimwapanga, Nyumamilima, Ntsinimoishongo, Mbéni) se développent moins vite que ceux de la zone côtière.

Généralement le Comorien distingue des lieux d'habitation (*harumwamdji*⁴⁰) et des lieux de travail (*djumwamdji*⁴¹), ou mieux (*ndze mwamdji*). Les foyers ancestraux sont donc concentrés dans le premier et sont sous la responsabilité de la femme alors que le *ndze mwamdji* est exploité par l'oncle maternel en tant que tête de maison, (*itswa-daho*). Les foyers ancestraux comme les terres de la cité sont une grande source de conflits sociaux. Les maisons en pierre sont localisées dans les anciennes capitales sultanesques et celles en matières végétales dans les petites citées habitées souvent par des groupes serviles.

Non !, il n'y a pas de représentant d'Allah sur terre en islam. Les sultans appliquaient la loi révélée (*shari'a*) et devaient eux-mêmes s'y conformer. On ne pouvait imaginer qu'un lettré, digne de ce nom, puisse embrasser une autre religion que l'Islam et de rite chaféite. La société comorienne est restée ouverte aux apports du monde arabo-musulman. L'Islam a été bien accueilli et marié avec les pratiques magico-religieuses traditionnelles. Le devin-astrologue (*mwalim*) intégrait dans son environnement spirituel des prières puisées du Coran.

Les Comores constituent une pointe extrême de l'avancée durable de l'Islam en

³⁹ Par ailleurs, en attendant la réalisation de leur grand-mariage, les (*mnamdji*) peuvent bien sûr contracter un mariage ordinaire : petite maison (*mna-daho*). D'autres partent à l'étranger à la recherche de moyens matériels et financiers afin de pouvoir rentrer au pays et célébrer les festivités du mariage traditionnel.

⁴⁰ Litt. « A l'intérieur de la cité »

⁴¹ Litt. « Au-dessus de la cité » et « Terres de la cité »

Afrique Australe et dans le Sud-ouest de l’océan Indien. Il devint rapidement, comme nous le savons, un phénomène d’abord urbain. Les villes constituent alors des « pôles » de la vie religieuse. Le nombre, sans cesse croissant des mosquées témoigne, encore de nos jours, du zèle des fidèles, du rôle important que jouent les confréries et les grands cheikhs religieux.

Dans toutes les îles des Comores, il est devenu de tradition, pour caractériser en quelques mots, le cycle de la vie individuelle des Comoriens, d’observer cinq obligations majeures : professer la foi, faire les prières quotidiennes, observer le jeûne du ramadan, célébrer un « grand mariage » avoir une postérité, participer, si possible, une fois dans sa vie, au pèlerinage de la Mecque. En fait, le mariage traditionnel, dans les formes exigées par la coutume et appelé « grand-mariage » est l’occasion interne de la société. Les autres grands moments de la vie humaine : la naissance, la mort, mais aussi la circoncision et la « coupe des cheveux » des jeunes enfants, donnent lieu à des cérémonies qui produisent, de manière plus ou moins modeste, les fastes du grand mariage.

En outre, la vie collective, qui tourne autour du calendrier imposé par la religion, est liée à une série de fêtes, d’origine musulmane, mais dont la porte déborde largement le cadre religieux pour constituer un cycle de manifestations sociales qui se renouvelle chaque année : (*Mawulid*⁴², *Ramadan*⁴³, *Idi*, *Miradji*).

III) LA PORTÉE DES DYNAMIQUES SOCIOCULTURELLES

Il s’agit à partir des expériences contemporaines de relever les paramètres sociodémographiques, politico-économiques, sociales... qui freinent ou favorisent le fonctionnement normale de la société comorienne.

A. Les dynamiques sociodémographiques

De près de 65 000 habitants en 1870⁴⁴, la population comorienne est passée à 121 355 en 1925 et à 244 905 en 1966. Cette population est estimée à 670 000 en 2009 et atteindrait 785 000 en 2015. Le tableau, ci-dessous, intègre dans ses résultats de 1870 à 1999, l’île de Mayotte comme partie intégrante des Comores. Cette démographie galopante entraîne une forte pression sur les terres disponibles. A Anjouan, la densité de la population atteint des seuils critiques notamment dans la région de Nyumakele où elle dépasse 1 000 habitants au kilomètre carré cultivable.

Le recensement général de la population et de l’habitat (RGPH) de 2003⁴⁵ donne un résultat de 575 660 habitants pour les trois îles de l’Union des Comores dont un peu plus de la moitié sont des femmes et un taux d’accroissement annuel moyen de 2,1%.

⁴² Commémorant la naissance du prophète est l’occasion des cérémonies et de prières qui durent un mois. C’est toute la population qui participe, à des titres divers, aux cérémonies du mois de Maoulid.

⁴³ Il court durant un mois compris entre deux apparitions du premier quartier de la lune est visible pour la première fois. Il est une institution de purification de la société par l’observation d’une discipline volontaire et le recours à la mortification.

⁴⁴ Les chiffres donnés par Alfred GEVREY pour 1870 (*Essai sur les Comores*, IOI, 1870,148 p.), ne sont qu’une estimation très approximative. Il n’y avait pas de recensement à cette époque. Ceux de 1925 sont plus fiables : ils ont été calculés à partir du registre de l’impôt de capitation (ou d’indigénat) mais les chefs de village cherchaient souvent à minimiser le chiffre de population pour permettre à certains de leurs administrés d’échapper à l’impôt.

⁴⁵ UNION DES COMORES, *Principaux Indicateurs Socio-Economiques*, Juillet 2007, *Recensement Général de la Population et de l’Habitat* 2003, Ministère des Finances, du Budget et du plan, Commissariat Général au Plan, Direction Nationale de la Statistique, 12 p.

Tableau 1: Evolution de la population par île 1891 – 2003⁴⁶

	Comores	RFIC	Grande Comore	Anjouan	Mohéli	Mayotte
1870	64 731	53 000	35 000	12 000	6 000	11 731
1925	121 355	108 015	72 390	30 675	4 950	13 340
1958	183 133	159 769	90 790	61 815	7 164	23 364
1966	244 905	212 298	118 924	83 829	9 545	32 607
1975	328 978	329 018	156 702	114 393	13 589	44 294
1980	387 662	335 150	182 656	135 958	16 536	52 512
1991	541 227	446 818	233 533	188 953	24 331	94 410
1999	696 150	551 508	279 228	240 058	32 221	144 643
2003	-----	575 660	296 177	243 732	35 751	-----

Le tableau, ci-dessus, confirme la complexité du problème de l'accroissement rapide de la population pour un petit pays exigu comme les Comores et ses conséquences incommensurables sur les dégradations du niveau de vie urbaine et rurale. Leurs résultats montrent unanimement que l'accroissement continu de la population entraîne des conséquences graves sur le niveau de vie mais aussi sur les dimensions des pressions foncières. Les surfaces disponibles pour les cultures régressent pour chaque paysan au fur et à mesure que la densité de population au kilomètre carré cultivable augmente. Cette situation est bien illustrée par le tableau ci-après :

Tableau 2 : Superficie cultivable et habitation au km²

	Superficie cultivable en km ²	Habitation au km ² cultivable		
		1958	1966	1980
Grande Comore	637	142	187	300
Anjouan	199	310	421	690
Mohéli	129	46	74	132
Mayotte	240	97	136	350

Sources : Battistini et Verin, *Géographie des Comores*, p 74.

On constate que la situation est particulièrement grave à Anjouan, où l'érosion entraîne, dans des zones surpeuplées comme le Nyoumakele, une diminution de la production. Ainsi, par exemple, la centrale hydro-électrique de Tratinga doit parfois être arrêtée tant le colluvionnement est intense. Quant à la Grande Comore, le déboisement excessif du manteau forestier du Karthala pourrait entraîner le tarissement des nappes souterraines qui alimentent Moroni et sa périphérie. Mayotte et Mohéli, îles considérées jadis comme bien pourvues ou possédant encore des terres disponibles, voudraient bien les conserver le plus longtemps possible pour leur avantage foncier, si provisoire soit-il. Les difficultés à vivre à la campagne ont déjà entraîné un début d'exode rural principalement vers Moroni et Mutsamudu⁴⁷.

Anjouan, la seconde des quatre îles, a la forme générale d'un triangle. Elle est presque entièrement anthropisée, ses lambeaux de forêt, encore visible, sont situés sur la crête centrale du pic du Mont N'Tringi. Cette île est surpeuplée, et cette

⁴⁶ Voir PNUD, Comores 2001, *Gouvernance capital social et réduction de la pauvreté, Rapport national sur le développement humain*, Ateliers des presses littéraires, Saint-Estève, p. 130-131, et *Principaux indicateurs socioéconomiques*, *ibidem*.

⁴⁷ René BATTISTINI et Pierre VERIN, *op. cit.*, *Géographie des Comores*, p 74-77.

surpopulation résulte de son taux d'accroissement démographique très fort. Face à cette situation critique, les ressources, que les habitants utilisent pour subvenir à leurs besoins et dont le volume est fonction des structures actuelles, sont devenues insuffisantes pour les couvrir. Le problème des terres est, en outre, essentiel. Il polarise les volontés villageoises, cristallise les hostilités paysannes à tout ce qui vient de l'extérieur. Il s'agit d'un préalable dont la résolution peut, seule, amener l'espoir dans l'âme des paysans anjouanais.

Par ailleurs, cette île montagneuse, avec l'intensité de croissance et sa pression démographique, est profondément affectée par la déforestation largement causée par les déstructurations des fractions démunies de la population, affectées par le processus de la misère et de la paupérisation. Elles intensifient de façon anarchiques les coupes des bois pour : l'habitat social, les cuissons... Ces pratiques appuyées par les extractions des sables marins, de coraux et autres produits côtiers accélèrent l'érosion des sols.

Depuis le milieu de années 1990, beaucoup de Comoriens, surtout originaires de l'île d'Anjouan, confrontées aux problèmes de la pauvreté criante, adultes des deux sexes, mineurs... se lancent à l'aventure de la traversée du dangereux bras de « la mer de la mort » en quête de « l'Eldorado » mahorais. Chaque jour qui passe, les pertes humaines s'accroissent. Les mesures régulièrement prises ne dissuadent plus, face à une situation économique, sociale... si alarmante, les candidats face aux dizaines des milliers de morts et disparus sur cette traversée qui constitue une hécatombe inestimable. Pour beaucoup de Comoriens, cette forme migratoire est considérée, quelque soit le prix à payer même la mort, l'unique issue pour changer en bien leurs situations actuelles.

Par ailleurs, la dégradation du potentiel agricole n'est pas le seul aspect négatif du surpeuplement. Les investissements pour maintenir le niveau de vie risquent de ne pas pouvoir croître au même rythme

Le rapport de plus en plus déséquilibré entre l'accroissement de la population et les ressources disponibles avaient contraint les comoriens à émigrer d'une île à l'autre et également à s'expatrier en permanence⁴⁸.

En effet, des migrations intérieures à l'archipel avaient eu lieu depuis un temps immémorial, mais c'étaient Mohéli qui avait reçu les plus de migrants, surtout d'Anjouan et de la Grande Comore. Il existait à Mohéli des villages entièrement d'origine anjouanaise, comme Ndrondoni, Ntakudja, Shikoni, Hamavuna, et les quartiers de Mabahoni, Kanaleny et Masandjeni à Fomboni. En fait, seulement deux Mohéliens sur trois étaient nés dans l'île.

Il est par ailleurs très utile de préciser le fait que les mouvements de main-d'œuvre avaient été jadis stimulés, voire organisés, par les Sociétés coloniales, notamment par la Société Coloniale de Bambao (SCB) à Mohéli et à Maoré (village de Koimbani composé par des gens de la Grande Comore). Anjouan et Grande Comore avaient respectivement 99% et 97% d'originaires, mais ces proportions risquaient de baisser avec le développement de la capitale fédérale Moroni et du port de Mutsamudu.

A la fin des années 1970, les migrations intérieures ne permettaient plus, comme autrefois, de satisfaire la « faim des terres » dans les îles jadis pourvues ; la « squattérisation » des domaines se généralisaient à Mayotte et à Mohéli où l'on avait presque atteint la densité d'occupation des terres qui était celle de la Grande

⁴⁸ Mouhssini HASSANI-EL-BARWANE, *Population et Environnement : cas des Comores*, 1991, CIDEP, Université catholique de Louvain – la Neuve, 47p + Annexes.

Comore en 1958⁴⁹.

Dans les années 1960, l'émigration vers l'étranger avait offert la possibilité à un Comorien sur trois de vivre à Madagascar, à Zanzibar où en Europe. Lorsque la population de l'archipel était à 200 000 habitants, 100 000 émigrants environ vivaient en dehors du pays (55 000 à Madagascar, 30 000 à Zanzibar et 15 000 en France). Majunga était alors la plus grande ville comorienne⁵⁰. Globalement, cet exode au-delà des mers était bien sûr très motivé par la pénurie d'emploi aux Comores, mais surtout par le désir de « gagner l'argent des coutumes », et accessoirement par les études. L'émigration était largement masculine et était d'usage, pour les hommes âgés de 20 à 34 ans, de passer un certain temps hors du pays. Les pays ayant accueilli la diaspora comorienne avaient à peu près fermé leur porte et les retours avaient contribué aussi à l'accroissement démographique (350 personnes par an équivalent à une augmentation de 0,1 % du taux). **B. Les dynamiques politiques, économiques et sociales**

En 1975, l'archipel des Comores se trouvait non seulement dans une impasse politique mais était aussi acculé sur le plan économique par le poids de sa démographie galopante, des pressions foncières et de la morosité de la conjoncture mondiale de la crise énergétique. Ainsi, à l'indépendance, ce petit archipel était bien à la croisée des chemins. Il devait assumer, d'abord, sur un plan politico-économique, la réussite de son choix de sa souveraineté internationale. Pour illustrer notre propos, on projette un regard historique sur deux initiatives politiques, mais d'une portée économique et de développement significatives, prises par les deux premiers régimes, après l'indépendance (la Révolution de 1975-1978 et la Restauration fin 1978-fin 1989). Il s'agit du plan quinquennal pour la période 1978-1982 et du plan intérimaire de développement de 1983-1986.

S'agissant du plan quinquennal intérimaire, promulgué en 1978, il portait son attention sur un certain nombre de projets décrits de façon très détaillée, dont certains étaient probablement d'un intérêt économique et foncier indiscutable. De surcroît, il ne se limitait pas aux aspects purement économiques du développement, mais présentait également le cadre institutionnel, social et politique dans lequel le régime « révolutionnaire » d'Ali Soilihi entendait poursuivre le développement du pays. Mais, ce n'était pas un plan au sens complet du terme car il n'abordait pas convenablement la question des ressources qui pourraient être disponibles pour sa mise en exécution. Il avait été spontanément interrompu par le coup d'Etat du 13 mai 1978.

Concernant le plan intérimaire de développement, il a connu une phase de stabilité politique qui avait largement favorisé toutes les conditions favorables de son exécution et de son évaluation. Il mettait l'accent sur deux objectifs essentiels pour résoudre les problèmes : le développement d'activités nouvelles d'une part, et la mise en œuvre du planning familial d'autre part.

Pour le premier aspect, la pêche, aujourd'hui artisanale, devrait représenter un atout essentiel. Mais, on encourageait surtout une mise en valeur à la fois plus productive (culture de maïs à la Grande Comore, riz inondé à Mohéli, etc.) et plus écologique.

Par ailleurs, le deuxième aspect était vraiment une nouveauté, un vrai socle d'une approche d'une politique de population. Le gouvernement, les autorités religieuses... étaient au même diapason avec le concept d'une politique démographique

⁴⁹ Mouhssini HASSANI-EL-BARWANE, « la problématique foncière comorienne », p.105-122, in *Les îles de l'océan Indien, histoire et mémoires*, sous la direction d'Yvan Combeau, 2011, 383p.

⁵⁰ René BATTISTINI et Pierre VERIN, *op. cit.*, *Géographie des Comores*, p 76-77.

d'espacement des naissances qui constituait un défi très efficace pour réguler le déséquilibre de la pression démographique par rapport à l'espace et aux besoins de la population⁵¹. Ainsi le planificateur accorde une très grande priorité aux programmes de planning familial, par la vulgarisation de méthode moderne de régulation des naissances et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation à la radio, la mise en place des programmes IEC (Information, Education et Communication) en matière de politique de planification des naissances⁵².

Même si la mentalité traditionnelle voulait bien que « les enfants soient une richesse », il y avait lieu d'espérer que 15% des femmes en âge de procréer avaient accepté les méthodes de régulation des naissances jusqu'en 1986. Ce taux aurait pu atteindre 25% en 1990. Si le taux moyen d'accroissement de la population pouvait s'abaisser à 2,4% au cours de la période 1990-2000, la population resterait limitée à environ 600 000 (six cent mille) à la fin de l'année 2000⁵³.

Tenant compte des nombreuses études qui ont été réalisées, le système coutumier comorien valorisait l'effort personnel pour y accéder à un statut supérieur. Cependant, on leur reproche souvent d'entraîner des dépenses ostentatoires qui auraient pu être investies autrement. Ainsi, en 1968, le président Saïd Mohamed Cheikh avait proposé de limiter les dépenses somptuaires et inutiles du grand mariage sans pour autant parvenir à des résultats probants.

Après 1975, le nouveau régime d'Ali Soilihi avait consacré la phase antiféodale de sa Révolution en s'attaquant radicalement à certains privilèges de naissance, en guise d'exemple, la toute puissance des notables, les charlatans vêtus de l'habit du religieux, les monopoles économiques. Son premier objectif était de poursuivre après 1977, sa marche vers le socialisme en faisant table rase des anciennes institutions et des mentalités perverses qui freinaient le développement harmonieux de la société comorienne⁵⁴. La mise en cause des coutumes durant les années 1976-1978 était durement ressentie par la population à la Grande Comore à Mohéli et à Anjouan. Mayotte sous administration française, et sous statut juridique imprécis, n'a pas été frappée par les mesures du régime révolutionnaire de Moroni. Elle continue à être toujours revendiquée par les différents gouvernements comoriens, comme une partie intégrante de l'archipel des Comores indépendant, conformément aux dispositions juridiques de l'ONU, depuis le 12 novembre 1975.⁵⁵

CONCLUSION

D'abord, l'identité socioculturelle comorienne est incarnée par la dimension d'une société agraire fondée, sur les brassages de peuplements, les métissages linguistiques, ethniques, culturels... ; par la diversité d'autochtones d'origine africaine, arabe, indo-chiraziens, européens... et par la percée incontestable de l'islam de rite chaféite. La référence aux valeurs socioculturelles ne signifie naturellement pas que celles-ci sont toutes positives. Certaines d'entre elles sont en effet mitigées et non favorables au progrès ; tels le mariage précoce des filles, la relégation des femmes à des

⁵¹ Mouhssini HASSANI-EL-BARWANE, *op. cit. Population et Environnement : cas des Comores*.

⁵² René BATTISTINI et Pierre VERIN, *op. cit. Géographie des Comores*, p 76-77.

⁵³ Mouhssini HASSANI-EL-BARWANE, *op. cit., Population et Environnement : cas des Comores*.

⁵⁴ Mouhssini HASSANI-EL-BARWANE, « Bréviaire sur l'histoire politique des Comores 1946-2006 », séminaire HAPSOL, organisé par la CRESOI, La Réunion, 30p. www.centre-histoire-océan-Indien.fr.

⁵⁵ Adhésion de l'Archipel des Comores aux Nations Unies en tant qu'un Etat souverain, composé de quatre îles (Grande Comore, Anjouan, Mayotte et Mohéli).

rôles secondaires, le caractère féodal des relations entre supérieurs et subordonnés dans certains milieux...

Ensuite, le rapport de plus en plus déséquilibré entre l'accroissement de la population et les ressources disponibles contraint les Comoriens à émigrer d'une île à l'autre et/ou à s'expatrier. Aujourd'hui, les migrations intérieures ne permettent plus, comme autrefois, de satisfaire la « faim de la terre » dans les îles jadis pourvues. Les « squattérissations » des domaines appartenant aux anciennes grandes sociétés de plantations coloniales se sont généralisées. L'émigration vers l'étranger offrait la possibilité dans les années 1960 aux comoriens de vivre principalement à Madagascar, à Zanzibar, en France...

Depuis la crise énergétique de 1973, la situation économique mondiale ne favorise guère pour l'instant l'ouverture de nouveaux débouchés pour la population comorienne. La catastrophe écologique, qui est en train de se produire (déforestation, manque d'eau, tarissement des sources et des cours d'eau), l'accélération des conditions de la pauvreté et de la misère multiplient l'exode de proportions significatives de gens vers Mayotte au péril de leur vie dans les embarcations de fortunes (*Kwassa-Kwassa* etc.).

Sur un plan général, les valeurs socioculturelles de références traditionnelles (honneur, prestige sociale...) connaissent, de plus en plus, l'intégration de nouvelles (radio, TV, automobile, TIC...) qui favorisent des changements profonds dans les comportements et les mentalités. Malgré les différentes vicissitudes, la conscience nationale demeure encore cohérente et est toujours attachée aux racines d'une civilisation insulaire commune héritée de l'histoire.

Bibliographie complémentaire

- ALLIBERT Jean-Claude et VERIN Pierre, 1993, « Les Comores et Madagascar : le premier peuplement », *Archéologia* n° 290, p.64-77
- BLANCHY Sophie et SAID ISLAM Moïnaeche, 1989, *Le statut de la femme aux Comores, rapport de recherche, projet COI/ 86/007*, PNUD, 317p.
- BLANCHY Sophie, 2007, « Etre père en société matrilineaire. Le cas de Ngazidja (Comores) », p.205-222, In *Familles et parentalités : Rôles et fonctions entre tradition et modernité*, Actes du colloque organisé par le CIRCI et l'AMAFAR-EPE, l'Harmattan, 303p.
- BLANCHY Sophie, 2010, *Maisons des femmes, cités des hommes : filiation, âge et pouvoir à Ngazidja (Comores)*, Nanterre Société d'Ethnologie, 320 p.
- CHAMI-ALLAOUI Masseur, 1990, *Mbaye Trambwe poèmes, pensée et fragments*, CNDRS, 68 p.
- DJABIR Abdou, 2006, *Le droit Comorien entre tradition et modernité*, baobab, 291p.
- FLOBERT Thierry, 1976, *Evolution juridique et sociopolitique de l'archipel des Comores*, thèse de doctorat en droit, Université de Aix- Marseille, 693p.
- HASSANI-EL-BARWANE Mouhssini, 1986, *Les années de formation d'un monopole colonial aux Comores : la société coloniale Bambao 1907-1960*, mémoire de maîtrise, Paris IV, Sorbonne, 144p.
- HASSANI-EL-BARWANE Mouhssini, 2010, « Quelles réalités politiques pour les Comores d'aujourd'hui ? », p.259-276, *Géographes et Historiens dans la compréhension et la gouvernance des espaces et sociétés de l'Océan Indien*, Université de La Réunion, BPCR, 423p.
- HASSANI-EL-BARWANE Mouhssini, 2011, « Institutions, pouvoirs, et élections aux Comores 2006-2010 », Communication au séminaire *Actualités politiques dans l'océan Indien*,

Université de La Réunion-CRESOI, 22-23 novembre 2011, Saint Denis, Réunion, 19p.

- IBRAHIME Mahmoud, 2008, *Said Mohamed Cheikh (1904-1970) Parcours d'un conservateur. Une histoire des Comores au XXe siècle*, komedit, 352p.
- INALCO, n°6, *Etudes sur les Comores et l'islam en l'honneur de Guy Paul*, p7-34.
- LE GUENNEC COPPENS Françoise, 1987, « Le *manyahuli* grand Comorien : un système de transmission de biens peu orthodoxe en pays musulmans », p 257-268, in *Hériter en pays musulmans, harbis, lait vivant, manyahuli*, sous la direction de morceau Gast, 302p.
- LE ROY Etienne, 1986, *Régimes fonciers et structures agraires, rapport de mission*, FAO/RFIC, Régimes fonciers et structures agraires, TCP-COI-4503A, 89p.
- MANICACCI J., 1939, *l'Archipel de Comores, études démographiques*, Tananarive, imp, 105p.
- MARTIN Jean, 1973, *Les débuts du protectorat et la révolte servile de 1891 dans l'île d'Anjouan*, Revue française d'histoire d'outre-mer, Paris, 218p, 45-85.
- MAS Jean, 1980, « La loi des femmes et la loi de Dieu, (à propos d'une coutume grand Comorien) », *Annuaire des pays de l'océan Indien*, volume VI.
- OULED Ahmed et IBRAHIME Mahmoud, 2007, *Les Comores au jour le jour chronologie*, komedit, 123p.
- RFIC, 1993, *Diagnostic de l'état de l'environnement aux Recensement général de la population et l'habitat du 15 septembre 1980 Comores*, projet PNUD/UNESCO/UICN/COI/91/006, appui à la programme nationale en matière d'environnement, direction générale de l'environnement, novembre 1993, 80p +bibliographie et annexes.
- RFIC, 1983, *Plan Intérimaire de Développement Economique et Social 1983-1986*, Volume I, Rapport Principal, Présidence de la République, Direction Générale du Plan, 329p.
- ROBINEAU Claude, 1964, *Approche sociologique des Comores*, thèse de doctorat de droit université de Paris, 324p.
- ROBINEAU Claude, 1966, *Economie et société d'Anjouan*, Paris ORSTOM, 263p.
- SAID AHAMADI Raos, 1999, *Mayotte et la France, de 1841-1912*, BAOBAB.
- SAID AHMED Moussa, 2007, « L'oncle maternel ou mdjomba dans la gestion des matri-localités en Grande Comore (Ngazidja) », p.223-234, In Actes du colloque organisé par le CIRCI et L'AMAFAR-EPE, en novembre 2005, l'Harmattan, 303p.
- SAID Mahamoudou, 2000, *Dynamique séculaire de sécurisation foncière par une approche spontanée de « Gestion patrimoniale » aux Comores*, thèse de doctorat, Paris I, Sorbonne, 425p.
- SAID Mahamoudou, 2009, *Foncier et société aux Comores, le temps des refondations*, Karthala, collection hommes et société, 333p.
- SERMET Laurent, 2000, « Loi et coutume en grande Comores », p347 -358, in *Le cabinet de curiosité, mélanges offert à Claude Wanquet*, textes réunis par colombe Couëlle, Université de la Réunion, l'harmattan, 365p.
- SIDI Ainouddine, 1998, *Anjouan l'histoire d'une crise foncière*, l'harmattan, paris, 339p.
- SIDI Ainouddine, février 2002, *Quand la terre devient source de conflits à Ngazidja*, in y a M'kobe, CNDRS, n°8-9, p.7-22.
- TABIBOU Ahamada et ABDOURRAHIM Moussa, 2002, *Flamme vive éblouit mais ne dure, Histoire de l'île de Ngazidja du Badjini et Matriclan Royal Mdolozu*, édition Dzahazi, Stanley Rossi Hill, Maurice, 310p.
- VERIN Pierre, 1994, *Les Comores*, Paris, Karthala, 263p.